

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|   | <b>Séance publique du 18 mars 2021</b>  | <b>N° 2021-150</b>  |

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars  
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars  
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars  
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars  
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars  
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars  
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars  
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars  
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars  
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars  
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars  
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  <b>BORDEAUX<br/>MÉTROPOLE</b> | <b>Conseil du 18 mars 2021</b>  | <b>Délibération</b> |
|   | Direction générale Valorisation du territoire<br><br><b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b> | <b>N° 2021-150</b>  |

---

**Soutien complémentaire de l'Etat, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les exclusions, à l'Appel à projets (AAP) commun et exceptionnel du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et de la Politique de la ville pour favoriser l'insertion et l'accès à des activités économiques des personnes des quartiers prioritaires de la Métropole suite à la crise sanitaire et ses conséquences socio-économiques - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Un contexte inédit**

Environ 60 000 personnes vivent dans un territoire politique de la ville de la Métropole bordelaise.

Sur ces territoires déjà lourdement impactés par des difficultés socio-économiques, la crise sanitaire, en stoppant brutalement les activités économiques en lien avec le bâtiment, la restauration, l'industrie, les services aux entreprises, est venue renforcer la précarité et le chômage.

Pour mémoire, avant la crise sanitaire, 42% des foyers étaient sous le seuil des « bas revenus » (contre 14 % sur le reste du territoire métropolitain), le poids de l'emploi précaire y est quasiment deux fois plus important que sur le reste de la métropole et le chômage environ 2,5 fois plus important.

L'importance des emplois précaires et des entrepreneurs individuels dans la crise économique et sociale en cours d'émergence ne laisse rien présager de positif pour les personnes vivant dans les quartiers prioritaires qui, pour une bonne part, pourraient rapidement basculer dans l'inactivité et le dispositif du Revenu de solidarité active (RSA).

Pour faire face à la crise sanitaire et ses conséquences socio-économiques, Bordeaux Métropole, lors de son Bureau du 28 mai 2020, a mis en place **un plan de relance envers les acteurs économiques, associatifs et l'emplois des quartiers prioritaires de la Politique de la ville métropolitaine.**

Ce plan décliné, en cinq mesures, comprend notamment un Appel à projets (AAP) exceptionnel, dans les quatorze communes concernées, pour permettre une reprise rapide de l'activité économique.

Cet Appel à projets a fait l'objet d'une première délibération (n°2020-388 du 23 octobre 2020) par laquelle **11 dossiers pour un montant total de 200 000 €** ont été retenus, **permettant au total de faire bénéficier environ 880 personnes des quartiers de la Métropole.**

Pour mémoire les dossiers concernaient la formation linguistique, les aides aux entrepreneurs, la remise à l'emploi direct, l'accompagnement à l'emploi, la levée des freins à l'emploi, la persévérance scolaire et un parrainage d'emplois.

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, contractualisé avec la Préfecture par délibération n° 2020-455 du 27 novembre 2020, l'Etat apporte un soutien complémentaire à cet appel à projets, à hauteur de 46 000,00€, permettant d'élargir le potentiel de projets retenus, et optimiser la couverture géographique des populations bénéficiaires.

**Au titre de l'année 2020, il est proposé de retenir deux associations Wejob et Wimoov pour un montant de 46 000 € permettant de toucher 234 bénéficiaires supplémentaires.**

| <b>Demandeurs</b> | <b>Contenu</b>  | <b>Territoires</b>   | <b>Bénéficiaires</b> | <b>Montant alloué</b> |
|-------------------|---|--|----------------------|-----------------------|
| <b>WEJOB</b>      | Découverte de métiers en tension et insertion professionnelle | Bordeaux (le Lac, Saint Michel, Grand Parc, Bacalan, Benauge, Claveau, Chartron nord, Belcier Saint Jean), Cenon (Sellier, Leo Lagrange, Palmer, Sarailière et 8 mai,) Floirac (Dravemont), Lormont (Carriet, Génicart Est, Alpille Vincenne, Bois Fleuri), Pessac (Chataigneraie, Arago et Saige) | 84                   | <b>34 000 €</b>       |
| <b>WIMOOV</b>     | Lever des freins à la mobilité                                | Bordeaux (Grand Parc), Mérignac (Pont de Madame), Eysines (Grd Caillou), Gradignan( Barthez), Le Bouscat ( Champs de course), Cenon ( Palmer), Lormont ( Bois Fleuri), Bègles ( Terre Neuve), Talence ( Thouars)   | 150                  | <b>12 000 €</b>       |

Au final les aides dans les deux délibérations retenues au titre de cet appel à projets permettent d'accompagner un peu plus de 1100 parcours, en cumulant l'enveloppe métropolitaine de 200 000€ et celle de l'Etat retenue au titre de 2020 (46 000€).

Pour 2021, et comme contractualisé avec l'Etat, un nouvel appel à projets, coconstruit avec les services de l'Etat au titre de la stratégie pauvreté et dédié à soutenir des actions en faveur emploi dans les « quartiers » sera lancé durant cette année. Pour l'Etat, le reste de l'enveloppe de 200 000€ transférée fin 2020 après signature de la convention sur le plan de pauvreté (soit 154 000€), pourra être dédié à ce nouvel appel à projets, la métropole y consacrant de son côté 200 000€.

Les subventions accordées feront l'objet de conventions si leur montant est supérieur à 23 000€. Ces conventions préciseront les modalités de versement des subventions. Pour les autres organismes, les versements s'effectueront sous forme de paiement unique conformément au Règlement général d'intervention (RGI) du 29 mai 2015 visé ci-après.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

## Le Conseil de Bordeaux Métropole

**VU** la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

**VU** la loi du 7 août 2015, portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe),

**VU** la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

**VU** la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

**VU** la délibération n° 2017/181 du 17 mars 2017 prévoyant la prise de compétence de la Métropole en matière de Fonds d'aide aux jeunes (FAJ),

**VU** la délibération n°2019/583 du 27 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 du Contrat de ville métropolitain,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du Plan de relance et confirme ainsi son action en matière de relance économique,

### DECIDE

**Article 1 :** d'octroyer les subventions dans le cadre de l'appel à projet exceptionnel aux porteurs de projets présentés ci-dessus, au titre des crédits d'Etat prévus au plan pauvreté signé en décembre 2020, et délégués à la métropole,

**Article 2 :** de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2021 – chapitre 65 – compte 65748 – fonction 424,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

|   |   |
|---|---|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>25 MARS 2021</b> | Pour expédition conforme,<br><br>le Vice-président,<br><br><br>Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU |
| <b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>25 MARS 2021</b>             |   |